

## « UN MÉTIER, UN DIPLÔME, UN REVENU, C'EST ÇA L'APPRENTISSAGE »

L'apprentissage constitue un outil extraordinaire de formation et de professionnalisation pour les jeunes, pour les entreprises et pour la société toute entière :



- pour le jeune, c'est l'assurance d'accéder à une formation gratuite débouchant sur un diplôme, d'acquérir de l'expérience et de percevoir une rémunération ;
- pour l'entreprise, c'est la possibilité de former elle-même des salariés à ses métiers et de fidéliser des jeunes dans le cadre de sa politique de recrutement.
- pour la collectivité, le jeune et l'entreprise, c'est un gage d'intégration sur le marché du travail dans une grande majorité des cas.

### L'apprentissage, une priorité absolue pour l'emploi des jeunes

La crise économique a aggravé le problème structurel que connaît notre pays sur l'emploi des jeunes. Le 1<sup>er</sup> mars 2011, le Président de la République a annoncé un plan exceptionnel en faveur de l'emploi et de la formation, notamment en direction des jeunes. Véritable « passeport pour l'emploi », le développement de l'alternance est une priorité. L'objectif est de porter le nombre de jeunes formés par l'alternance de 600.000 à 1 million à terme.

Les formations en alternance et particulièrement les contrats d'apprentissage représentent un des meilleurs moyens de s'insérer dans la vie active :

- plus de 8 jeunes sur 10 trouvent un emploi dans l'année
- du CAP au Master, c'est une formation et un diplôme assurés pour chacun

travailler en entreprise, c'est avoir un revenu garanti

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier de nombreuses aides financières :

- une exonération de cotisations sociales totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan
- une indemnité compensatrice forfaitaire versée par la région dont le montant minimal est de 1 000 euros par an.

- un crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti, porté à 2 200 euros dans certains cas.

- des aides supplémentaires en cas d'embauche d'un travailleur handicapé.

Et enfin, pour une embauche du 1<sup>er</sup> mars au 31 décembre 2011, une compensation des charges patronales pendant un an pour l'embauche supplémentaire d'un alternant de moins de 26 ans.

### L'apprentissage, une chance pour La Réunion

À La Réunion, l'État et la Région négocient actuellement un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) pour le développement de l'apprentissage. Cet engagement commun se concrétise par la mise en place d'un plan d'une durée de 5 ans ayant pour objectif de développer l'apprentissage (augmentation annuelle des effectifs de 20 à 25%) et d'améliorer le statut des apprentis et leurs conditions de formation.

Ce contrat d'objectifs et de moyens permet d'accompagner le financement de places supplémentaires dans des secteurs porteurs afin d'anticiper et de mieux accompagner les mutations économiques. Il participe également au financement d'actions de prévention des ruptures de contrats, à l'amélioration et à la modernisation des conditions de travail des apprentis réunionnais ainsi qu'au développement de la mobilité. Ainsi, un nouveau dispositif pour la mobilité des apprentis, innové en 2010, sera reconduit et renforcé. Toutes ces actions doivent permettre de changer l'image de l'apprentissage qui est une voie d'insertion professionnelle par excellence : parce que l'apprentissage permet d'arriver sur le marché du travail avec les meilleurs atouts, parce que dans cette période de crise, toutes les opportunités d'emplois durables dans le secteur marchand sont importantes à saisir. Ces efforts exceptionnels pour promouvoir l'apprentissage représentent une formidable opportunité à la fois pour les entreprises de La Réunion et pour les jeunes de notre département. Plus que jamais, l'investissement dans la formation et notamment dans l'apprentissage est un pari gagnant sur l'avenir, pour le développement des entreprises et pour l'insertion professionnelle.

**Michel LALANDE**  
Préfet de La Réunion

